



CLIENTS : CE QU'IL FAUT RETENIR

Centre hospitalier universitaire vétérinaire des animaux de compagnie

de l'École nationale vétérinaire d'Alfort

Bienvenue

au centre hospitalier universitaire vétérinaire d'Alfort ! **Merci** de nous avoir choisis pour les soins de votre animal de compagnie. Cet hôpital est à la fois dédié aux soins de votre compagnon (chien, chat ou nouvel animal de compagnie), tout en étant investi d'une mission d'enseignement auprès des futurs vétérinaires, élèves de l'EnvA. Dans le cadre de cette mission, les délais d'attente pour les consultations peuvent parfois être allongés. Nous vous remercions par avance de votre compréhension.

Prendre rendez-vous



01 43 96 73 73
du lundi au vendredi :
8h30-17h30
(De préférence aux heures creuses de 13h à 15h)



À l'accueil,
du lundi au vendredi
de 8h à 17h30



Nouveaux animaux de compagnie, médecine préventive et dermatologie : prenez rdv en ligne sur vet-alfort.fr

Le jour du rendez-vous



Prendre un ticket à la borne



Se rendre dans la salle d'attente située à votre gauche

Dès que votre numéro s'affiche à l'écran, vous serez reçu au guichet indiqué pour établir ou récupérer le dossier de votre animal. Pour une consultation spécialisée, se renseigner auprès de l'accueil.



Présenter :

- une pièce d'identité
- le carnet de santé de l'animal (s'il en possède un)
- la carte d'identification de l'animal (s'il est tatoué ou identifié électroniquement)

L'agent d'accueil vous remettra, si nécessaire, le dossier de votre animal et vous dirigera vers le lieu de rendez-vous.

Après la consultation



Des médicaments prescrits ?
Rendez-vous à la pharmacie, à gauche de la caisse, pour que l'on vous prépare votre ordonnance. Les médicaments vous seront remis après paiement de la facture.



Remettez le dossier de votre animal à l'agent de caisse

Il vous indiquera le montant total de votre facture (actes, pharmacie ...).



Le paiement s'effectue le jour même de la consultation ou au moment de la sortie de l'animal (par chèque, espèces ou carte bancaire)



EnvA

École nationale vétérinaire d'Alfort

Vous possédez une assurance santé au profit de votre animal

Veillez présenter votre imprimé au clinicien à la fin de la consultation afin de remplir la partie médicale. La partie comptable sera remplie après votre paiement en caisse.

Les interventions chirurgicales



Les admissions de jour se font le matin à 7h45.



Votre animal ne doit plus avoir mangé depuis la veille 20h et pas bu après minuit.



Vous déposez, à la caisse, un acompte correspondant à 50% de l'estimation des coûts. Cet acompte sera encaissé et déduit du montant des frais réels. Le solde de la facture sera à régler à la sortie de l'animal.

Au cours des consultations

Une équipe d'étudiants vient vous chercher dans la salle d'attente et vous prend en charge avec votre animal pour un premier examen. Vous serez ensuite transféré vers une autre salle pour être vu par le docteur vétérinaire, responsable de la consultation.

Visiter votre animal hospitalisé



Du lundi au vendredi de 14h à 16h et le samedi de 9h30 à 12h.
Soins intensifs : horaires définis par le clinicien

Un autre rendez-vous doit être fixé (examen complémentaire, intervention chirurgicale, ou autre consultation) ?

Vous pourrez le faire auprès de l'équipe de consultation ou à l'accueil lors de votre départ (une carte de rendez-vous vous sera alors remise).

Pour annuler le rendez-vous : web-chuva@vet-alfort.fr

Pour confirmer le rendez-vous : web-chuva@vet-alfort.fr

Les réductions de frais

Pour en bénéficier, vous devez remplir ces trois conditions : être allocataire du RSA, être non imposable sur le revenu, votre animal doit obligatoirement être identifié à votre nom (tatouage ou puce électronique). **Cette réduction exclut les frais de pharmacie, d'analyses et d'identification électronique de l'animal.**

Un dossier de demande de réduction vous sera remis par les agents de la caisse. Il devra être dûment rempli, accompagné des pièces justificatives et **déposé à la caisse pour validation auprès de la Direction de l'hôpital dans les 30 jours suivant la date de consultation.** Dans tous les cas, vous aurez à régler 50% des frais. En cas de refus de votre demande de réduction (dossier non conforme), la somme restante vous sera demandée ultérieurement.

Il est précisé que le ChuvA-AC n'est soumis à aucune obligation de service public et n'est pas placé sous la juridiction de l'ordre des vétérinaires.